

A propos de la fête du 1er juin à Genève . passage ds troupes suisses à Lausanne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 21

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos de la fête du 1^{er} juin à Genève.

Passage des troupes suisses à Lausanne.

Nous avons publié dernièrement un historique complet de l'entrée des troupes suisses (Soleure et Fribourg) à Genève, le 1^{er} juin 1814; nous ne reviendrons donc pas sur les grandes fêtes populaires auxquelles a donné lieu ce réjouissant événement. Mais, nous étions curieux de savoir comment s'était effectué le transport de ces troupes, particulièrement à travers notre canton. Nous avons donc recherché dans les journaux de l'époque des détails à ce sujet.

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette* du 27 mai 1814 :

« On a reçu l'avis officiel que quatre compagnies d'infanterie, deux du canton de Fribourg et deux du canton de Soleure, vont diriger leur passage dans notre canton. Les deux premières ont dû arriver hier au soir à Payerne, et seront ce soir à Moudon, le 28 à Lausanne où elles séjourneront le 29, le 30 à Rolle, Allaman et Perroy. Les deux compagnies de Soleure arriveront ce soir à Payerne et seront le 28 à Yverdon, où elles séjourneront le 29, le 30 à Cossonay et le 31 à Nyon. Ces troupes, au service de la Confédération, se dirigent sur Genève. L'une des compagnies est composée de Gruyériens; l'autre a été levée dans la partie attenante du canton. »

Dans le même journal, à la date du 31 mai, sous la rubrique : Lausanne :

« Les deux compagnies fribourgeoises qui étaient arrivées ici le 28, sont reparties hier pour Genève. On a généralement remarqué la bonne discipline et l'excellente tenue de ces troupes. Samedi, le gouvernement, et dimanche, les officiers de Lausanne ont offert un dîner aux officiers de ce corps. Cette réunion est devenue une véritable fête par l'empressement et la satisfaction dont on s'est donné des témoignages réciproques et par les sentiments qui y ont présidé. De nombreux toasts y ont été portés à l'intime union des cantons, aux troupes de la Confédération, au bonheur de la Suisse, et, lorsque vers la fin du repas, les députés de la Garde genevoise ont paru, aux nouvelles relations qui vont nous réunir. »

Enfin, et toujours dans la *Gazette*, sous la rubrique : Genève, à la date du 7 juin, nous lisons, entr'autres, les lignes suivantes :

« Un dîner avait été préparé à l'Hôtel-de-Ville de Genève, pour le corps d'officiers. Il fut offert par le gouvernement et les officiers de la Garde. M. le comte d'Ugarte et plusieurs officiers vaudois, parmi lesquels on remarquait MM. les colonels de Prangins et de la Harpe, y avaient été invités; la gaité la plus franche, la cordialité la plus intime y régnèrent. »

« C'était, dit un assistant, un dîner somptueux... un dîner que je n'oublierai de ma vie. Des toasts solennels furent portés à la Confédération helvétique, aux augustes puissances, aux Cantons, à Genève, accompagnés de la musique et du bruit des canons... La circonstance avait inspiré les poètes. Je ne sais pas si les vers étaient bons, mais je sais que leurs chansons et surtout ce refrain : *Enfants de Tell, soyez les bienvenus!* produisit sur nous une impression difficile à décrire. Un emblème ingénieux anima le dessert... C'était un temple à vingt portiques, auxquels les écussons des dix-neuf can-

tons se trouvaient suspendus. Le vingtième était encore vide, mais un aigle portant les armes de Genève s'efforçait de les y attacher... Un de nos officiers, dans un beau mouvement, exprima alors le vœu de la réunion de Genève. Ce fut comme un coup électrique. Bientôt le *Ranz des vaches* fut chanté comme dans la patrie de Guillaume-Tell. Bientôt toutes les mains se serrèrent et les verres se cherchant de loin, se rapprochant bientôt, se choquant à la ronde, semblaient déjà garantir le traité. »

À la frontière genevoise les troupes suisses montèrent dans de grandes barques, qui les transportèrent au *Port noir*, d'où elles se rendirent à pied à Genève. C'est également du *Port noir* que, le 1^{er} juin prochain, partira la flottille conduisant à Genève les délégations et les personnages officiels conviés aux fêtes qui se préparent. Aussi, un de nos confrères genevois propose-t-il de donner un autre nom à ce lieu doublement célèbre. « Ne serait-ce pas, dit le *Signal*, l'occasion de débaptiser ce coin de plage et de l'appeler *Port joyeux*, ou mieux encore « *Port de l'Alliance* » ou « *Port des Suisses* ? »

De notre côté, nous nous permettons d'émettre l'idée que notre municipalité aille saluer, à leur passage dans notre ville, les délégations officielles se rendant le 1^{er} juin prochain à Genève et qu'elle leur offre le verre de l'amitié. Cet acte de simple politesse et de patriotisme serait, nous semble-t-il, une heureuse commémoration du chaleureux accueil que Lausanne fit, en 1814, aux troupes suisses qui allaient à Genève.

L'oncle Féli...

Il est permis de rire un brin,
Même aux dépens de son prochain !

D'aucuns prétendent que, dans notre bon pays de Vaud, on aime à boire un verre. Inutile de vous dire que c'est une pure calomnie de la part de nos voisins qui nous envient nos vignobles de La Côte et de Lavaux. Il n'est pas — vous le savez bien — de gens plus sobres au monde que les Vaudois... Mais laissons là nos qualités, car, à parler de soi, on court le risque de passer pour un orgueilleux. Au surplus, il se trouverait toujours des gens — le monde est bien tant méchant — pour trouver que nous n'avons que des défauts. Et, à ceux-là, je dédie le récit suivant, qui me fut conté, il y a quelques jours, par un pasteur de mes amis. Personne ne se permettra donc de crier à l'invention ! Ce récit doit convaincre ceux qui nous accusent d'entretenir un culte pour Bacchus, ce dieu dodu qui se vêt d'une simple feuille de pampre... Rira bien qui rira le dernier. Mais je m'attarde à commencer ainsi.

Au petit village de Salvagny, juché là-haut, sur les pentes verdoyantes du Jorat, vivait, il y a quelques années, un brave homme de vieux garçon appelé Félix-Daniel Pinchat — pour les gens de l'endroit, *L'oncle Féli* tout court. — Étant célibataire, il ne s'était jamais marié et vivait retiré, un peu en dehors du village, à l'abri d'une jolie maison aux volets

verts, bien propre, qui plus d'une fois, au temps où Félix-Daniel Pinchat n'avait pas encore la soixantaine, avait fait loucher la Louison ou la Jeannette à David — toutes deux grand'mères à l'heure qu'il est. Paysan à l'aise, sans préoccupation financière, sans une femme pour lui aigrir le caractère, l'oncle Féli était un homme heureux autant qu'on peut l'être en ce monde. Il soignait philosophiquement deux ou trois vaches, cultivait son jardin et quelques poses de terre, soignait ses abeilles... et sa personne, dont il avait le plus grand souci.

— Que voulez-vous, disait-il fréquemment, personne ne prend soin de moi, il ne faut pourtant pas que je me néglige !... Et puis, je n'ai point de parents, après moi le déluge !

Le malheur voulut qu'il mourût un beau jour, à soixante-trois ans, en pleine vigueur, frappé d'un coup de sang. Des mauvaises langues prétendirent que ce fut à la suite d'une partie de cave, ce que je ne crois pas. — Les gens ont tant méchante langue ! — Et après lui ne vint pas le déluge, mais la justice de paix — monsieur le juge, son greffier et l'assesseur — qui, sérieusement, avec tout le respect dont on entoure la mémoire de ceux qui possèdent quelque bien, apposa les scellés. On trouva un testament fait à la diable, raturé, corrigé, mais d'où il ressortait clairement que le défunt instituait la commune de Salvagny sa légataire universelle.

— Tonnerre, quelle tuile ! exclama le greffier en lisant ce papier qu'il venait de trouver parmi d'autres paperasses !

Bientôt il ne fut bruit dans tout le village, que de la munificence de l'oncle Féli, lequel avait légué toute sa fortune à la commune de Salvagny.

Le même soir, la municipalité s'assembla pour délibérer sur un sujet de cette importance. Ces messieurs étaient visiblement émus, et cela se comprend. C'était la première fois que la commune avait la chance d'hériter. Le cas était rare.

Onctueusement, avec des larmes dans la voix, monsieur le syndic annonça le décès de l'oncle dont il fit le panegyrique, disant qu'il risqua, une fois, il y a vingt-cinq ans, d'être nommé membre de la commission des écoles; depuis ce moment, le brave homme s'était retiré des affaires publiques, vouant tout son temps à ses affaires, donnant constamment l'exemple d'une vie honnête et laborieuse.

À bout de louanges, il annonça l'héritage qui tombait d'une façon si inattendue dans la caisse communale. Alors tous les municipaux parlèrent à la fois. Jean-David voulait qu'on refit le clocher du collège qui menaçait ruine; Emile à Louis demandait l'érection immédiate de la fontaine, dont le bassin de bois, mangé de mousse, faisait vergogne. Le secrétaire, qui habitait non loin de l'école, émit timidement le vœu d'augmenter le traitement du régent; mais, voyant qu'on le regardait d'étrange façon, il n'acheva pas sa phrase, qui s'éparilla dans un gros rire forcé.